



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contraception

Question écrite n° 102238

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les dangers d'une méthode de contraception définitive consistant en la pose de micro-implants composés de nickel, titane et polyéthylène téréphtalate (PET), et qui sont insérés dans les trompes de Fallope par les voies naturelles. En effet, cette méthode présentée comme idéale entraîne chez des milliers de nos concitoyennes de nombreux effets indésirables tels que des douleurs pelviennes ou musculaires, des perforations d'organes, des réactions allergiques ou auto-immunes, de la fatigue chronique ainsi que des soucis d'efficacité puisque des grossesses non désirées sont déclarées des années après la pose des implants. La France est le deuxième pays, derrière les États-Unis, où cette méthode est la plus utilisée. Cependant, aux États-Unis, une association a soulevé des interrogations au sein de l'agence américaine des produits alimentaires et médicamenteux (FDA), qui ont été exposées au laboratoire-producteur. En France, l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) dit avoir demandé des informations à ce même laboratoire et poursuivre ses investigations. Aujourd'hui, les victimes de cette méthode se mobilisent pour donner l'alerte et ont lancé une pétition afin de dénoncer les graves effets secondaires de ces implants qui les conduisent parfois à recourir à une salpingectomie (ablation des trompes de Fallope) ou une hystérectomie (retrait de l'utérus), alors que la méthode est présentée comme non invasive. Elles doivent en plus de la douleur faire face à l'ignorance et au mépris du corps médical. C'est pourquoi il souhaiterait connaître du Gouvernement les mesures qu'il entend prendre face à cette situation inquiétante.

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102238

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 janvier 2017](#), page 657

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)